

CDC CROISSANCE



CDC Croissance
Ambition ESG

Juin 2021



SOMMAIRE

I.	NOTRE RESPONSABILITE	2
II.	NOTRE AMBITION.....	4
	1. Les caractéristiques spécifiques des petites et moyennes valeurs cotées	4
	2. Une intégration plus complexe des facteurs extra-financiers dans la décision d'investissement	4
III.	NOS SIX ENGAGEMENTS	6
	Engagement N°1 : Accompagner les entreprises cotées dans leur adaptation ESG	6
	1. Un accompagnement individualisé	6
	2. Une approche collaborative/collective	7
	Engagement N°2 : Intégrer des facteurs ESG dans le processus d'investissement	7
	Engagement N°3 : S'engager pour l'environnement, le climat et la biodiversité	8
	1. Atténuer notre impact global sur le climat	8
	2. Contribuer de manière positive à la transition bas carbone	9
	Engagement N°4 : Mobiliser CDC Croissance	10
	Engagement N°5 : Lancer un forum ESG au sein de l'écosystème financier	11
	Engagement N°6 : Rendre compte des efforts et faire preuve de transparence	11
IV.	GLOSSAIRE	12

I. NOTRE RESPONSABILITE

« ACCOMPAGNER LES PETITES ET MOYENNES SOCIETES COTEES DANS LEUR TRANSITION ECOLOGIQUE, SOCIALE ET DE GOUVERNANCE »

- La société de gestion CDC Croissance, filiale de la Caisse des dépôts (CDC), inscrit pleinement sa démarche extra-financière dans le cadre des orientations du Groupe Caisse des Dépôts (CDC). Son actionnaire se définit comme un investisseur public de long terme, responsable et engagé depuis de nombreuses années dans la promotion de la Finance Durable. Elle partage sans réserve la conviction que les facteurs extra-financiers Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) ont désormais une incidence majeure sur le couple rendement-risque associé à ses choix d'investissement. A ce titre, il convient de les intégrer de manière systématique les processus de décision.
CDC Croissance prend plus particulièrement en compte les objectifs ESG définis au sein du métier Gestion des Actifs (GDA). Elle coopère étroitement avec les autres entités du Groupe (Bpifrance, CDC Biodiversité, la Société Forestière, Novethic...) susceptibles de lui apporter une expertise dans sa stratégie d'accompagnement des PME cotées.
- Les réglementations financières nationales et européennes récentes visent à orienter les capitaux vers des activités promotrices d'un modèle de croissance plus durable. Cette exigence s'accompagne d'une demande croissante d'informations extra-financières de la part des investisseurs. L'univers de valeurs des fonds de CDC Croissance est au cœur du tissu économique national et européen. Ces sociétés sont clé en termes d'emplois et de potentiel de croissance. Elles sont l'avenir de nos économies. Or à ce jour elles accusent un retard certain dans leur adaptation aux standards ESG, en particulier du fait d'une insuffisante prise de conscience des enjeux ou du manque de ressources disponibles. A terme, si rien n'était fait pour les soutenir, cette impréparation pourrait conduire à leur éviction des circuits de financement en capital et en dette. CDC Croissance a donc à leur égard une exigence impérieuse d'accompagnement dans la transformation de leur modèle d'affaire vers un monde plus durable. Cette responsabilité spéciale d'accompagnement ESG de ces entreprises constitue la marque de fabrique de CDC Croissance. Elle résulte de sa qualité de filiale d'un Etablissement de place et du poids critique de son portefeuille sur le segment de marché considéré avec plus de 3 Md€ d'encours, ce qui en fait le premier investisseur dans cette catégorie sur la Place de Paris.
- En cohérence avec les objectifs de la Caisse des Dépôts, CDC Croissance participe à 6 Objectifs de Développement Durables (ODD) prioritaires du groupe¹ à travers 9 indicateurs. Elle contribue également à 2 ODD significatifs pour son univers de valeurs², aux PRI (Principles for Responsible Investment), et elle applique les recommandations de la TCFD (Task force on Climate related Financial Disclosures). Son fonds CDC Croissance Durable a obtenu le label du Programme d'Investissement « Assureurs - Caisse des Dépôts Relance Durable France ». En 2021, seul ce fonds est un produit article 9 SFDR, l'objectif est que la majorité de ses fonds deviennent des produits articles 8 ou 9, à horizon 2023.

¹ ODD 4, « Accès à une éducation de qualité » ; ODD 7, « Recours aux énergies renouvelables » ; ODD 8, « Accès à des emplois décents » ; ODD 9 « Innovation et infrastructures » ; ODD 13 « Lutte contre le changement climatique » ; ODD 15, « Protection de faune et de la flore terrestre ».

² ODD 3, « Accès à la santé » et ODD 15, « Protection de faune et de la flore terrestre ».

- L'adoption d'une politique ESG d'entreprise est un facteur fédérateur pour CDC Croissance et ses équipes. La société vise à déployer d'ici 2022 une politique ESG à tous les niveaux de l'entreprise avec une organisation dédiée.

L'ambition ESG de CDC Croissance

Les petites et moyennes sociétés françaises et européennes cotées répondent à de véritables besoins sociaux, sociétaux et environnementaux. Elles sont au cœur de nos économies développées en termes de création d'emplois et de gisement de croissance. L'intégration des préoccupations de durabilité dans leurs modèles d'affaires doit être encore significativement améliorée. Elle nécessite un accompagnement de long terme de la part des investisseurs. Spécialiste de cet univers d'investissement, CDC Croissance souhaite accompagner ces entreprises et jouer un rôle de moteur dans leur transition vers un modèle économique plus durable. L'objectif est de les sensibiliser et non pas de les exclure.

II. NOTRE AMBITION

« INTEGRER LES SPECIFICITES DE NOTRE UNIVERS D'INVESTISSEMENT DANS NOTRE DEMARCHE ESG »

1. Les caractéristiques spécifiques des petites et moyennes valeurs cotées

- **Leur poids économique est déterminant en France et dans l'Union Européenne** : les petites et moyennes sociétés cotées représentent 80% des entreprises cotées en Europe. Leur un poids économique est majeur avec plus de 1,8 millions d'emplois dans notre pays³. Elles sont les garantes de la compétitivité économiques et de la croissance future.
- **Elles jouent un rôle crucial dans la transition environnementale** : au moins 40% des petites et moyennes entreprises européennes³ opèrent dans des secteurs essentiels à la transition énergétique et écologique (agro-industrie, industrie minière, chimie, transports, bâtiment, etc...). Agiles, elles opèrent dans des secteurs innovants et sont porteuses de solutions d'avenir. Nombre d'entre elles proposent des modes d'action en faveur de la Transition Ecologique et Environnementale (TEE) ainsi que de la Biodiversité.
- **Elles ont un rôle local fort** : leur présence et leur contribution à l'emploi local en font des acteurs clés de la vitalité du tissu économique. A ce titre elles constituent les principaux vecteurs de développement de nos territoires.

2. Une intégration plus complexe des facteurs extra-financiers dans la décision d'investissement

- La **notation ESG** des entreprises petites et moyennes doit être basée sur des modèles qui prennent en compte l'aspect dynamique lié à la transition d'entreprises en croissance.
- L'application de seuils minimum dans les mécanismes réglementaires de reporting ESG exclut parfois de fait les plus petites sociétés des **obligations et contraintes réglementaires** (reporting, audit, bilan carbone, etc...).
- Lorsque ces entreprises entrent dans les cadres règlementaires, les contraintes de reporting s'avèrent très contraignantes et souvent peu adaptées à leurs ressources humaines et financières. Ces obligations se révèlent souvent peu appropriées à leur univers caractérisé par une prise de conscience inégale des enjeux ESG et par la lenteur à mobiliser les moyens adaptés pour atteindre les standards requis en ce domaine. Il peut en résulter un étalement du processus d'adaptation marqué par une **couverture partielle et très progressive du périmètre de leurs activités**.
- **Les petites et moyennes entreprises ont un degré certain de conscience des enjeux ESG**, elles ont toutefois de réelles difficultés à être transparentes en la matière. Elles souffrent notamment d'un manque de ressources et de formation et doivent faire face à une absence d'harmonisation méthodologique et de standards de place. Réussir la transformation ESG constitue un enjeu majeur pour cet univers de valeurs. Ces entreprises, faute d'y parvenir, encourent à moyen terme

³ Eurofi Initiative - ESG Report on Small & Mid-Caps - Mai 2020.

un risque d'éviction des financements, face à des institutions financières de plus en plus exigeantes en la matière, du fait des réglementations qui leur sont désormais applicables. En parallèle, elles pourraient rapidement faire face à un risque de perte d'activité avec des donneurs d'ordres de plus en plus stricts en raison de la pression continue des Parties Prenantes (Prescripteurs internationaux, ONG, opinion publique...).

Les petites et moyennes sociétés cotées ont un réel besoin d'accompagnement à la fois plus soutenu et adapté de la part de leurs investisseurs.

CDC Croissance, en tant qu'investisseur de long terme, entend être un partenaire dynamique et attentif de leur transition ESG vers un monde plus durable.

III. NOS SIX ENGAGEMENTS

Engagement N°1 : Accompagner les entreprises cotées dans leur adaptation ESG

Les entreprises **petites et moyennes cotées en bourse** constituent notre univers d'investissement. Elles **jouent un rôle crucial dans la transition environnementale française et européenne**, tant par leur poids dans l'économie de l'Union Européenne que par leur capacité d'innovation et d'exposition à des risques ESG. Elles se caractérisent par une grande hétérogénéité en termes de taille avec une capitalisation qui évolue de quelques centaines de milliers à quelques milliards d'Euros. Il en résulte fréquemment une moindre maturité dans l'intégration des questions ESG dans leur modèle d'affaires que les plus grandes entreprises. Elles ont donc un besoin spécifique de sensibilisation et d'accompagnement en la matière.

Convaincue que tous les secteurs économiques ont un rôle important à jouer dans la transition environnementale, CDC Croissance a décidé de privilégier un dialogue actif avec les entreprises concernées. Elle souhaite inscrire cette démarche en prenant en compte leurs enjeux et en déployant un accompagnement adapté à leurs spécificités. Ce **partenariat** vise à soutenir la transition ESG de tous les secteurs de l'économie sans distinction.

La **politique de dialogue actionnarial et d'accompagnement** se veut le document fondateur de notre démarche d'accompagnement ESG. CDC Croissance entend se positionner résolument comme un **facilitateur de transition et de développement** ainsi qu'un **acteur de proximité** pour ces entreprises. Ce partenariat de confiance se traduit par des approches collaboratives et individuelles (*Cf Politique de dialogue actionnarial et d'accompagnement*).

1. Un accompagnement individualisé

CDC Croissance accompagne de manière individuelle la transition des petites et moyennes entreprises cotées. Cette démarche est favorisée par la grande **connaissance que les équipes de CDC Croissance ont des spécificités de ces valeurs.**

La sélection des valeurs fait l'objet d'une approche rigoureuse d'analyse et de compréhension des enjeux ESG. La fréquence et la densité de l'accompagnement sont adaptées à chaque entreprise. Ce dernier n'est pas réservé uniquement aux sociétés détenues en portefeuille, mais aussi à toutes les valeurs de l'univers d'investissement le cas échéant.

- CDC Croissance pratique un **dialogue actif** qui vise à promouvoir des meilleures pratiques et à inciter au développement de politiques robustes d'intégration des critères dans le domaine ESG.
- La société de gestion applique une **politique de vote** en Assemblée Générale structurée et basée sur un Guide de Vote revu chaque année. (*Cf. Guide de vote*).
- Les **thématiques** de dialogue actionnarial et d'accompagnement recouvrent la gouvernance, les aspects sociaux et environnementaux, les parties prenantes, et les controverses. Une attention particulière est portée à l'axe climat, en demandant aux entreprises qui ne le font pas de rendre compte de leur empreinte carbone et à celles qui le font, d'étendre leur périmètre de couverture jusqu'au Scope 3 dans la mesure du possible. Sur une base régulière, CDC Croissance définit aussi un **sujet transversal d'accompagnement** tel que : la parité, les risques climatiques, l'importance du capital naturel, ou la nécessité d'adopter un modèle d'affaires durable.

- Dans le cas où l'entreprise ne montre aucun signe de progrès ou de volonté de transformation, un suivi spécifique est alors mis en place. En cas d'échec persistant de cette **politique de dialogue actionnarial et d'accompagnement**, un **désinvestissement** pourra être envisagé.

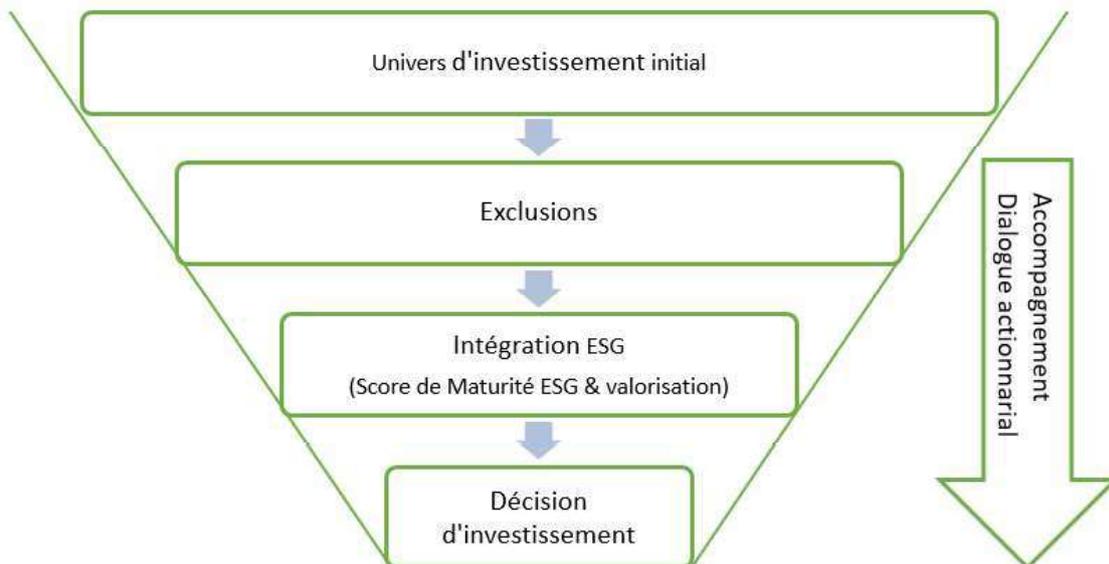
A cette fin, la société de gestion dispose d'un **outil interne de suivi** des objectifs ESG déclarés par les sociétés afin d'évaluer leur avancement en ce domaine. L'analyse réalisée par ce biais permet de vérifier la réalisation des objectifs pris par les sociétés et de prendre des décisions adaptées.

2. Une approche collaborative/collective

Cette approche vise à participer à des conférences ainsi qu'à mobiliser l'écosystème national et européen dans le but d'aider les petites et moyennes entreprises cotées à prendre le tournant de la transition ESG. CDC Croissance entend en particulier contribuer à la mise en place sur la place de Paris d'une plate-forme destinée à fournir aux entreprises l'information opérationnelle sur ces sujets (échanges de bonnes pratiques, formations, préconnisations...). Cette initiative devra en particulier s'appuyer sur les principaux acteurs concernés : sociétés de gestion, Euronext Paris, Autorité des marchés financiers...

Engagement N°2 : Intégrer des facteurs ESG dans le processus d'investissement

Le processus de choix d'investissement intègre l'ESG à toutes les étapes :



➤ Exclusions

Un filtre d'exclusions communes s'applique tout d'abord à notre univers d'investissement qui permet d'écartier des entreprises en raison de leur secteur d'activité ou de pratiques non éthiques et controversées. CDC Croissance pratique donc une approche d'exclusion sectorielle et normative. Le niveau d'exigences en matière d'exclusion peut être plus élevé pour certains fonds, conformément à leur stratégie d'investissement (*Cf Politique d'exclusion*).

➤ Intégration ESG

- **Analyse** : la notation des **entreprises de l'univers d'investissement** est issue d'un système d'évaluation ESG propriétaire basé sur deux notes. Une première notation dite « ESGP » (Environnement, Social, Gouvernance, Parties Prenantes) est construite avec des données fournies par Ethifinance, agence de notation spécialisée dans l'évaluation extra-financière des petites et moyennes valeurs cotées. Une seconde note de Durabilité, issue d'un modèle propriétaire est ensuite réalisée. Cette évaluation, combinée aux éléments de l'analyse financière fondamentale permet ainsi de sélectionner les entreprises qui ont le modèle d'affaires le plus durable. Notre analyse prend ensuite la forme d'un Score de Maturité ESG interne commun à tous les gérants. Il est utilisé comme un outil de suivi de l'évolution des pratiques ESG des sociétés concernées et actualisé annuellement (Cf. *Politique d'intégration ESG*).
- **Valorisation** : Le Score de Maturité ESG est répercuté dans le calcul d'un bêta scoré utilisé dans un modèle interne de DCF (Discounted Cash-Flow). Il est pondéré à 20% dans le calcul du score qui compte 7 critères, il fait partie des plus gros poids du calcul de ce bêta scoré. Ce modèle a vocation à être déployé à l'ensemble des sociétés dans lesquelles la société de gestion a investi. Il permet d'intégrer l'ESG jusque dans les valorisations.

➤ **Dialogue actionnarial et accompagnement** : Cf engagement n°1.

Engagement N°3 : S'engager pour l'environnement, le climat et la biodiversité

Pour répondre à l'urgence climatique et aux exigences réglementaires croissantes, CDC Croissance renforce le pilier E de son ambition ESG. La société de gestion a défini une politique climat complète et ambitieuse (Cf *Politique Climat*).

1. Atténuer notre impact global sur le climat

➤ Réduire notre exposition au charbon thermique

CDC Croissance applique la **politique charbon du groupe Caisse des Dépôts** qui vise à :

- Ne pas investir en direct dans des sociétés dont l'activité d'extraction de charbon ou de production d'électricité à partir de charbon thermique dépasse 10% du chiffre d'affaires,
- Converger vers l'objectif que toutes les sociétés productrices d'énergie et/ou extractrices de minerai dont il est actionnaire et dont le chiffre d'affaires dépend du charbon thermique, diminuent leurs activités dans ce domaine afin de viser une production électrique à base de charbon proche de 0 avant 2030. (Cf *Politique d'exclusion*)

➤ Diminuer notre empreinte carbone

CDC Croissance mesure depuis plusieurs années l'empreinte carbone de ses fonds au niveau des Scopes 1 et 2, grâce à quatre indicateurs différents⁴. Elle utilise une approche « bottom up » pour les calculs d'empreintes, ce qui répond à sa volonté d'accompagner les petites et moyennes

⁴ L'empreinte absolue du fonds, l'intensité carbone CO2/chiffre d'affaire, l'intensité carbone/actif net du fonds et l'intensité carbone/VBI investie du fonds- cf. document CDC Croissance « Calcul des émissions CO2 des fonds »

capitalisations boursières de tous les secteurs de l'économie. Dans la logique de réduction des émissions carbone du Groupe, elle contribue à l'objectif de réduction de l'empreinte carbone adoptée par le groupe CDC. Un suivi particulier de la trajectoire carbone des sociétés est effectué et il est publié semestriellement.

➤ **Mesurer les risques liés au climat**

CDC Croissance a lancé un projet de mesure quantitative de son **exposition aux risques physiques** et risques de **transition**, pour un objectif de mise en œuvre en 2023. Sur le sujet particulier des **énergies fossiles**, un travail de veille sera effectué de manière continue pour s'aligner avec les orientations de la Caisse des Dépôts et les recommandations de place.

➤ **Calculer l'alignement de nos portefeuilles avec une trajectoire carbone compatible avec l'Accord de Paris**

CDC Croissance a lancé en 2021 des travaux pour mettre en place une mesure d'**alignement 1.5° à horizon 2050**, conformément aux objectifs pris par la Caisse des Dépôts à la suite de l'Accord de Paris. L'objectif est de disposer de cette mesure en 2022 pour tous les fonds sous gestion. D'autre part, elle calcule la part verte de ses fonds et applique la Taxonomie européenne.

➤ **Réduire la pression sur la Biodiversité**

La nature constitue l'un des fondements essentiels des activités économiques par les services et les ressources qu'elle fournit. Cependant à l'heure où l'on associe la biodiversité à une « sixième extinction de masse »⁵, celle-ci, tout comme le climat, s'avère un enjeu matériel pour les entreprises qui a toute sa part dans une ambition multicritères. Dans ce contexte, CDC Croissance développe sa compréhension des impacts potentiels de ses portefeuilles sur la biodiversité, mène des actions de formation, et crée des **synergies avec la filiale CDC Biodiversité du Groupe**. Elle entend jouer un rôle moteur et pionnier pour accompagner les sociétés de son univers d'investissement dans une stratégie ambitieuse de respect de la biodiversité dans laquelle elles évoluent.

2. Contribuer de manière positive à la transition bas carbone

➤ **Augmenter nos investissements en faveur de la TEE**

Sur le moyen terme, **CDC Croissance souhaite augmenter sensiblement ses investissements** dans des entreprises qui répondent aux enjeux des ODD 7 (« Recours aux énergies renouvelables ») et 13 (« Lutte contre le changement climatique »), sur une échéance de trois ans. Ces sociétés appartiennent à des secteurs tels que l'énergie responsable, les modes de transport bas carbone ou la préservation de la biodiversité.

➤ **Mesurer la part verte de nos investissements**

Conformément aux exigences de la **Taxonomie** européenne et en fonction de la disponibilité effective des données que les entreprises doivent fournir, CDC Croissance mesurera dès le premier semestre 2022 la part verte de ses investissements.

⁵ *Biodiversity and ecosystem services for Europe and Central Asia, IPEBS (2019)*

Engagement N°4 : Mobiliser CDC Croissance

L'implication de la gouvernance de CDC Croissance dans le déploiement et le suivi de sa politique ESG apparaît comme un élément crucial de sa réussite. Ainsi, afin d'intégrer les enjeux ESG dans les décisions de l'entreprise, la société de gestion entend impliquer toutes ses instances dans l'élaboration et la mise en œuvre de sa stratégie ESG :

- Le **Conseil d'Administration** valide et contrôle la stratégie ESG de la société de gestion. A cet effet, il désigne en son sein un référent ESG qui peut se saisir ou être saisi par le management de toute question relative à la mise en œuvre de cette stratégie. La Direction Générale lui adresse un rapport annuel sur les conditions d'application de la stratégie ESG en particulier sur les progrès réalisés au regard des objectifs fixés. Ce rapport donne lieu à une séance annuelle du Conseil.
- Le **Directeur Général** assisté du **Comité de Direction**, est responsable de la définition et de la mise en œuvre opérationnelle de cette stratégie avec l'appui des Référents ESG désignés au sein de la société (voir ci-dessous). Un point mensuel y est fait sur les questions ESG et aussi souvent que nécessaire. Il agit sous le contrôle du Conseil d'administration.
- Un **Comité ESG** est créé sous la responsabilité du Directeur Général afin de superviser le déploiement de la stratégie ESG dans la société de gestion et les fonds d'investissement. A ce titre il définit notamment les meilleurs moyens à mettre en œuvre, les analyses et bonnes pratiques requis pour atteindre les meilleurs standards du marché. Il a une périodicité trimestrielle. Chaque pôle d'activité désigne en son sein un Référent ESG qui est responsable de la bonne prise en compte de cette thématique dans son service. Les Référents ESG participent au comité. Il pourra être fait appel en temps que de besoin à des expertises externes.
- Pour compléter l'analyse bottom-up de la gestion, une analyse des risques climatiques top-down est intégrée dans la politique de gestion globale des risques dont elle devient une composante à part entière. A chaque Comité des risques, un point sera fait sur les aspects climatiques de l'activité de gestion.
- Les équipes et le management de CDC Croissance s'engagent à poursuivre activement la montée en puissance de leurs compétences ESG. A ce titre des objectifs contraignants sont fixés dans le plan de formation annuel. La politique de rémunération est transparente et intègre les risques ESG.
- **La mobilisation des collaborateurs** est développée, par des événements, des communications internes et des interventions externes visant à faire connaître la doctrine ESG de CDC Croissance.

Cette nouvelle organisation impliquera un renforcement des moyens dédiés qui feront l'objet d'une programmation budgétaire pluriannuelle.

Engagement N°5 : Lancer un forum ESG au sein de l'écosystème financier français et européen

CDC Croissance souhaite initier et participer au développement d'un **dialogue constructif sur les questions ESG avec d'autres investisseurs** dans l'univers des petites et moyennes entreprises cotées européennes et françaises.

Ce dialogue visera en particulier à :

- Favoriser l'échange des **bonnes pratiques** sur des thématiques communes d'accompagnement,
- **Comparer le choix des métriques** permettant de mesurer ces facteurs extra-financiers pour les petites et moyennes entreprises cotées,
- **Œuvrer pour l'émergence d'un reporting simplifié**, adapté aux capacités des sociétés concernées et qui faciliterait l'échange de données avec les gérants,

Plus généralement il importe d'établir un dialogue régulier avec les prescripteurs internationaux (Nations Unies), européens et nationaux ainsi qu'avec l'ensemble des parties prenantes (société civile, ONG) afin de faire valoir les spécificités de l'univers des petites et moyennes entreprises cotées par rapport à la démarche ESG dont elles partagent pleinement les objectifs. Il s'agit de s'assurer que cette adaptation se déroulera dans le cadre d'une action soutenable compatible avec leurs moyens et selon un calendrier approprié.

En particulier, CDC Croissance a contribué dès 2019 à la mise en œuvre d'un groupe de travail dédié au sein du Think Tank d'Eurofi. Cette initiative pourrait déboucher sur la mise en place dans chaque Etat Membre intéressé de l'UE d'une Task-Force nationale destinée à soutenir les PME dans leur adaptation ESG. Une coordination européenne permettrait d'échanger les meilleures pratiques et mobiliser les concours nécessaires. La mise en place d'une telle instance de place est actuellement à l'étude en France, pays qui joue un rôle pionnier en ce domaine.

Engagement N°6 : Rendre compte des efforts et faire preuve de transparence

Dans sa démarche d'investisseur responsable, **CDC Croissance s'engage à rendre compte de la manière la plus transparente et objective possible de ses efforts** et travaux menés sous son égide, en particulier :

- **Des reportings alignés sur les recommandations de la TCFD et la Taxonomie européenne** pour chaque fonds et la société de gestion seront publiés à fin 2021.
- Un **rapport ESG annuel** qui, au-delà de sa conformité avec les exigences réglementaires, rendra compte de la mise en œuvre de nos différents engagements. Une attention particulière sera portée aux progrès des entreprises investies en matière de durabilité de leurs modèles d'affaires. Ce rapport donnera aussi des informations sur les politiques sectorielles menées, sur les résultats de l'intégration des facteurs ESG dans la gestion de l'ensemble de nos fonds ainsi que sur les résultats du dialogue actionnarial et de l'accompagnement des entreprises.

IV. GLOSSAIRE

Empreinte carbone

L’empreinte correspond aux émissions de CO₂ générées par les entreprises détenues par le fonds selon l’emprise de capitalisation du fonds. L’empreinte est exprimée en tonnes d’émissions équivalent CO₂ (tCO₂e).

$$\text{Empreinte carbone du fonds} = \sum_i \% \text{ Capitalisation Société}_i \text{ dans Fonds} * \text{Emissions CO}_2 \text{ Société}_i$$

Les intensités CO₂ sont des mesures relatives de l’empreinte carbone d’une société ou d’un fonds exprimées en tonnes d’émissions équivalent CO₂/Million d’euros (tCO₂e/M€). Elles sont calculées par rapport à l’actif net du fonds, à la valeur bilan investie du fonds (VBI) ou encore par rapport au chiffre d’affaires des sociétés.

$$\text{Intensité carbone/M€ actif net} = \frac{\text{Empreinte Carbone Fonds}}{\text{actif net} / 1\,000\,000}$$

$$\text{Intensité carbone/M€ VBI investi du fonds} = \frac{\text{Empreinte Carbone Fonds}}{\text{VBI Investie du Fonds (hors cash)} / 1\,000\,000}$$

$$\text{Intensité carbone pondérée/M€ CA} = \sum_i \% \text{ Société}_i \text{ dans Fonds} * \frac{\text{Emissions CO}_2 \text{ Société}_i}{\text{Chiffre d’Affaires de la Société}_i}$$

Note durabilité CDC Croissance

Note interne à CDC Croissance, revue annuellement, qui prends en compte la durabilité du modèle d’affaires avec, entre autres, l’analyse des controverses, la participation aux Objectifs de Développement Durable et la communication des entreprises sur l’extra-financier.

Note ESGP

Note revue annuellement intégrant des critères Environnementaux, Sociaux, de Gouvernance et lien avec les Parties Prenantes.

Risques Climat

Risques physiques

Risques résultant des dommages directement causés par des phénomènes climatiques ou météorologiques. On peut distinguer les risques aigus comme les catastrophes naturelles, les tempêtes, les ouragans et les inondations, et les risques chroniques comme l’élévation du niveau de la mer, les vagues de chaleur répétées et la disparition de certaines ressources.

Risques de transition

Risques résultant de la mise en place d’un modèle économique bas-carbone et de ses effets sur les acteurs économiques. Ils se composent des risques juridiques et réglementaires (prix du carbone, hausse des litiges), des risques technologiques (innovation, rupture technologique rendant obsolète la technologie précédente), des risques de marché (prix de matières premières, rejet de produit ou de mode de production par le public) et des risques de réputation (dégradation de l’image de marque d’une société suite à une controverse environnementale ou climatique).

Score de Maturité ESG

Note interne sur 20 points revue annuellement, composée à 50% de la note durabilité et de 50% de la note ESGP.

SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation)

Le Règlement SFDR est un règlement européen qui vise à fournir plus de transparence en termes de responsabilité environnementale et sociale au sein des marchés financiers, à travers notamment la fourniture d’informations en matière de durabilité sur les produits financiers (intégration des risques et des incidences négatives en matière de durabilité). Ses objectifs sont d’assurer d’un alignement

entre les documents commerciaux et la réalité des pratiques, d'assurer la comparabilité des produits en ces termes et d'orienter les investissements privés vers des investissements plus responsables. Cette réglementation intervient au niveau des entités (sociétés de gestion, sociétés d'investissement, conseillers financier), mais aussi au niveau des produits.

Taxonomie européenne

La taxonomie européenne s'adresse aux investisseurs et aux entreprises de l'Union Européenne. Elle cible les investisseurs en les redirigeant vers le financement d'activités durables du point de vue environnemental et les entreprises en les aidant à développer ces activités grâce aux financements. La taxonomie est une liste non exhaustive et en constante évolution des activités vertes et de critères adaptés pour calculer leur niveau de durabilité du point de vue environnemental. Cette réglementation doit faire évoluer le monde de l'investissement durable en mettant en place un langage commun et donnant accès aux investisseurs à une base de comparabilité entre chaque pays.

TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures)

La TCFD est un groupe de travail mis en place fin 2015 lors de la COP21 par le Conseil de stabilité financière du G20. Il a pour but de mettre en avant la transparence financière liée aux risques Climat. La mission première de ce groupe est de révéler des informations sur les risques financiers liés au climat et au changement climatique afin que les investisseurs, emprunteurs, assureurs et actionnaires puissent motiver leurs décisions avec toutes les données à disposition. Cela doit également aider les entreprises à évaluer les risques qui découlent de leurs activités, et sensibiliser le grand public sur cette question essentielle.

Le rapport final de la TCFD insiste sur les messages suivants :

- Le changement climatique va coûter très cher à l'économie
- Le reporting est un élément essentiel pour réduire ce risque étant donné qu'il permet aux actionnaires, aux banques ainsi qu'aux acteurs financiers d'en évaluer le coût
- Publier des scénarios 2°C, une évaluation de l'impact possible du changement climatique sur leurs activités.

Le tout doit mener à un équilibre entre les enjeux climatiques, les moyens financiers et les résultats économiques.

Les recommandations de la TCFD sont issues d'un travail de fond et d'un consensus fort entre le secteur financier et les entreprises fortement émettrices de GES. Ses travaux font référence.